



## Mesdames, Messieurs

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (CAPFT) exerce la compétence assainissement sur votre territoire communal depuis le 1er janvier 2006.

Jusqu'au 31 décembre 2016, votre facture d'eau établie par le SEAFF comportait la redevance d'assainissement perçue pour le compte de la CAPFT.

Depuis le 1er janvier 2017, le SEAFF a décidé, de manière unilatérale, de ne plus recouvrer cette redevance d'assainissement, puis d'instaurer directement une taxe syndicale.

Monsieur le Préfet vient de demander au SEAFF d'annuler cette décision qui n'est pas conforme à la légalité.

Face à cette situation, la Communauté d'Agglomération se trouve dans l'obligation d'établir une facturation spécifique de la redevance d'assainissement à partir de 2018.

Cette facturation prendra aussi en compte le rattrapage des sommes non recouvrées en 2017, de façon progressive, pour chaque foyer concerné. A titre d'information cette redevance s'élève à 1,60 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017.

Nous regrettons fortement la décision du SEAFF qui complique inutilement la facturation du service d'assainissement et pénalise les habitants du territoire.

Nous nous tenons bien sûr à votre écoute pour vous apporter toutes précisions que vous pourriez souhaiter.

Avec l'expression de nos salutations distinguées.

**Pierre CUNY**  
*Président de la Communauté  
d'Agglomération Portes de France – Thionville*

**Marcelle BRIER**  
*Maire d'Angevillers*

**Henri BOGUET**  
*Maire de Fontoy*

**Marc FERRERO**  
*Maire de Havange*

**René ANDRÉ**  
*Maire de Lommerange*

**Laurent BROUILLET**  
*Maire de Rochonvillers*

**Denis SCHITZ**  
*Maire de Tressange*

Facture du 24/04/2017 - 1ERE PERIODE 2017 Identifiant TIPI :

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Mode calcul	Ancien index	Index de dépose	Index de pose	Nouvel index	Conso en m3
8/1039001	05028075	01/03/2017	R	59			63	4
Consommation totale relevée								4
Consommation facturée (m3)								4

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						
Location de compteur	30/04/2015		3,99000	4,39	0,24 (5,50%)	4,63
Redevance de Branchement	30/04/2015		4,00000	4,40	0,24 (5,50%)	4,64
Consommation eau	01/04/2016	4 m3	1,66000	6,72	0,37 (5,50%)	7,09
Red coopération décentralisée Eau	30/04/2015	4 m3	0,02000	0,08	0,00 (5,50%)	0,08
<b>Collecte des eaux usées</b>						
*Red CA Portes France Thionville	20/04/2016	2 m3	1,55000	3,10	0,31 (10,00%)	3,41
*Red CA Portes France Thionville	01/01/2017	2 m3	0,00000	0,00	0,00 (0,00%)	0,00
<b>Organismes publics</b>						
Redevance de prélèvement d'eau	30/04/2015	4 m3	0,07000	0,28	0,02 (5,50%)	0,30
Lutte Contre la pollution	01/01/2016	4 m3	0,35000	1,40	0,08 (5,50%)	1,48
Modernisation des reseaux	01/01/2016	4 m3	0,23300	0,93	0,09 (10,00%)	1,02
<b>Total de votre facture</b>				<b>21,30</b>	<b>1,35</b>	<b>22,65</b>
<b>Montant total à payer</b>				<b>21,30</b>	<b>1,35</b>	<b>22,65</b>

#### Commentaires

\*ATTENTION, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la facture concernant la part assainissement de vos consommations d'eau (ainsi que ses modalités de règlement) vous sera transmise par la Communauté d'Agglomération Portes de France THIONVILLE qui exerce la compétence « collecte des eaux usées » sur votre commune.

**Un commentaire qui ne vous aura pas échappé sur votre facture d'eau du SEAFF - du 24 avril 2017 - relative à la première période 2017.**